

## ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

L'assemblée communale d'aujourd'hui se déroule à l'Épicentre en présence de 23 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Eric Schaller. Elle a été convoquée selon l'usage dans le Journal officiel n° 20 de la République et Canton du Jura du 2 juin 2023 et par tout-ménages.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023
2. Prendre connaissance et approuver la composition de la commission bourgeoise pour la législature 2023-2027.
3. Discuter et voter le règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
4. Discuter et voter le règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
5. Discuter de la demande d'interdiction de pose et d'installation d'antennes de types 5G sur toutes les parcelles propriété de la Commune de Pleigne.
6. Divers

Deux citoyens sont nommés scrutateurs : (majorité absolue : 12)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023

**Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023 est accepté à l'unanimité, sans lecture, tel que rédigé.**

2. Prendre connaissance et approuver la composition de la commission bourgeoise pour la législature 2023-2027

Le Président donne la parole à M. Gérald Chételat, Conseiller communal responsable du dicastère concerné pour l'entrée en matière.

« Conformément au Règlement d'organisation de la Commune mixte de Pleigne, c'est l'Assemblée communale qui doit nommer la Commission bourgeoise. Il s'agit de l'article 53 qui dit ceci : « La commission bourgeoise se compose de 5 membres qui sont nommés par l'Assemblée communale sur proposition de l'Assemblée bourgeoise. ».

L'assemblée bourgeoise a eu lieu au mois de février dernier et 5 personnes ont été désignées. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le Président redonne la parole à M. Gérald Chételat pour la discussion de détail.

« L'assemblée bourgeoise du 1<sup>er</sup> février 2023 a désigné les personnes suivantes pour la commission bourgeoise : M. Stéphane Brosy, Mme Martine Guenat, M. Christophe Joray, M. Yohann Joray et M. Edouard Odiet.

Le Conseil communal propose de nommer ces personnes pour la législature 2023-2027. »

Le Président ouvre la discussion.

M. Stéphane Brosy indique, en complément des propos de M. Gérald Chételat, que la commission bourgeoise s'est réunie une fois déjà et s'est constituée. Il est ressorti de

cette séance que le président de la bourgeoisie sera M. Yohann Joray. Le Président demande si M. Yohann Joray sera également président de l'Assemblée bourgeoise. M. Stéphane Brosy répond que M. Yohann Joray est le président de la commission bourgeoise. Lors de la séance de commission bourgeoise il a été discuté de la personne qui présiderait l'Assemblée bourgeoise et il est ressorti que la commission souhaiterait que ce soit également M. Yohann Joray qui préside l'assemblée bourgeoise.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à la majorité évidente et sans avis contraire la composition de la commission bourgeoise pour la législature 2023-2027.**

3. Discuter et voter les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières)

Le Président donne la parole à Mme Heidi Tschümperlin, Conseillère communale responsable du dicastère concerné pour l'entrée en matière.

« Tout d'abord un peu d'histoire, en novembre dernier, le Service de l'Enseignement a approuvé les statuts et nous les avons votés à la fin de l'année dernière.

Ce printemps, le règlement a été élaboré et envoyé au Délégué aux Affaires communales pour approbation. Il s'est avéré que le Délégué aux Affaires communales n'était pas compétant pour ce règlement. Il a informé la Commission d'école que l'autorité de surveillance concernant le règlement scolaire local est le Service de l'Enseignement. A contrario, l'autorité de surveillance pour les statuts est le Délégué aux Affaires communales.

Le Délégué aux Affaires communales a ordonné des petits déplacements des articles des statuts vers le règlement qui sont affichés au beamer et listés ci-dessous :

- Modification de l'article 8 : Ajout de 2 points, la commission d'école détermine la localisation des classes et les charges relatives au cercle scolaire ont été précisées.
- Déplacement des articles des statuts dans le règlement : Durée de fonctionnement et alinéas 2 et 3 de la spécificité du cercle scolaire.

Mme Heidi Tschümperlin informe encore l'assemblée que le règlement scolaire et les statuts ont déjà été acceptés par les Assemblées communales de Mettembert, Soyhières et Movelier. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le Président ouvre la discussion.

Un citoyen demande si ce sera bien le Cercle scolaire du Haut-Plateau et non plus le Cercle scolaire de la Réselle. Mme Heidi Tschümperlin répond qu'actuellement il y a deux cercles scolaires, Haut-Plateau, composé de Pleigne et Mettembert, et La Réselle, composé de Soyhières, Movelier et Ederswiler. Le nouveau cercle s'appelle Haut-Plateau, mais avec cinq communes.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à la majorité évidente et sans avis contraire, les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).**

4. Discuter et voter le règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières)

Le Président donne la parole à Mme Heidi Tschümperlin, Conseillère communale responsable du dicastère concerné pour l'entrée en matière.

« Mme Heidi Tschümperlin indique que le règlement a été établi premièrement par les cinq conseillers communaux qui sont membres de la commission d'école du nouveau cercle scolaire, puis approuvés par l'ensemble des membres de cette commission d'école. Ensuite, il a été approuvé par le Délégué aux Affaires communales. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le Président ouvre la discussion.

Un citoyen demande combien de bus transporteront les élèves et est-ce qu'ils emprunteront la Route de la Combatte. Mme Heidi Tschümperlin répond que c'est M. Blank qui s'occupera des transports. Il y aura une ligne Pleigne-Mettembert-Soyhières et une autre ligne Soyhières-Movelier-Ederswiler. Il n'y a pas de connexion entre Pleigne et Movelier par la Combatte. Ce citoyen demande encore s'il y a deux bus. Mme Heidi Tschümperlin répond que M. Blank doit s'occuper de tout cela et qu'il doit avoir plusieurs bus.

Un citoyen demande si le bus CarPostal a été pris en compte, puisqu'il passe également par Soyhières-Mettembert-Pleigne. Mme Heidi Tschümperlin répond que tout a été pris en compte, également les horaires. Ce citoyen indique que concrètement les enfants pourraient aller dans le bus car postal. Mme Heidi Tschümperlin répond qu'elle ne croit pas que cela soit possible et que tout est réglé avec M. Blank, mais que la Commission d'école a regardé si cela aurait été possible. Cependant, Mme Heidi Tschümperlin ne s'est pas occupée du dossier des transports au sein de la commission.

Une citoyenne demande ce qu'il en est de la distribution des élèves dans les villages. Mme Heidi Tschümperlin répond qu'il a été décidé que pour l'année scolaire 2023-2024, il y aurait trois lieux d'enseignement, soit Pleigne, Movelier et Soyhières. Les classes de 1P à 4P seront à Pleigne et à Movelier. Tous les élèves à partir de la 5P seront à Soyhières. Cette citoyenne demande combien il y aura de classes à Soyhières. Mme Heidi Tschümperlin répond que ce sera probablement deux classes en parallèle, mais qu'elle ne sait pas exactement. Elle indique également que ce sont les enseignants qui ont distribués les enfants de manière la plus juste possible. Cette citoyenne demande encore quel est le nombre d'élèves total du cercle scolaire. Mme Heidi Tschümperlin ne peut pas répondre à cette question actuellement et doit se renseigner.

Un citoyen demande qui prend en charge les frais des transports étant donné qu'il a deux bus et est-ce que c'est divisé entre toutes les communes. Mme Heidi Tschümperlin répond que c'est divisé en fonction du nombre d'élève qu'il y a dans chaque commune. Ce citoyen demande donc si plus il y a d'élèves, plus la commune paye. Mme Heidi Tschümperlin répond que oui et que c'est le cas également pour tous les frais liés aux bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à la majorité évidente sans avis contraire, le règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).**

5. Discuter de la demande d'interdiction de pose et d'installation d'antenne de types 5G sur toutes les parcelles propriété de la Commune de Pleigne

Pour ce point, le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire.

« Le 24 mai 2023, le Conseil Communal a reçu une demande d'une partie des citoyens de Pleigne, 39 citoyens précisément, qui demandaient la tenue d'une assemblée extraordinaire, comme le prévoit l'article 13 alinéa 3 du règlement d'organisation et d'administration de la Commune. Le Conseil communal a pris note de cette demande. Après vérification des signatures, l'initiative était valide et le Conseil communal devait

y donner suite. Etant donné qu'une assemblée était déjà prévue ce soir, le cas échéant, si aucune assemblée n'avait été prévue, le Conseil communal aurait dû tenir une assemblée dans les trente jours, ce qui aurait été fait.

Du point de vue règlementaire, l'initiative est valable, mais sur le fond, le problème est autre. Les ayants-droits signataires de l'initiative demandent l'interdiction de pose et d'installation d'antenne de type 5G, antenne adaptative compris, sur toutes les parcelles propriétés de la Commune de Pleigne. Dans le cas de la Commune de Pleigne, l'antenne est existante, ce n'est pas une nouvelle antenne, même si elle va être équipée différemment. Elle existe depuis plus de 20 ans, ce qui est un élément important. De plus, la Commune n'a pas la compétence d'interdire une antenne de ce type sur le territoire puisqu'il s'agit de droit fédéral.

Après consultation du Service des Communes pour déterminer le libellé de la convocation à l'Assemblée, il a été formellement recommandé, pour ne pas dire interdit, de ne pas se prononcer sur cet objet, car simplement l'Assemblée communale n'a pas la compétence et qu'en cas de vote, il serait immédiatement invalidé pour vice de forme.

Pour refaire l'historique de cette demande de permis, qui a été déposée en 2022 et validée par l'ancien Conseil communal. Le permis a été déposé, il y a eu des oppositions, qui sont en cours de traitement, une partie des signataires de cette initiative fait partie des opposants. Le cas de l'opposition n'est encore pas réglé et traité par le Canton. Le Conseil communal a également donné un préavis négatif. Comme M. Stéphane Brosy l'a déjà indiqué plusieurs fois devant la presse, ce préavis négatif n'est pas lié directement à la technologie 5G, mais plutôt au fait que les opposants rendraient responsables les autorités communales en cas de problèmes liés à l'antenne 5G. Le Conseil communal n'a pas encore eu de discussion avec Swisscom par rapport à ce préavis.

Des discussions ont eu lieu avec Swisscom plus tôt, mais cela concernait notamment la fibre optique. Une séance d'information a été organisée et des informations assez claires ont été données. M. Stéphane Brosy déplore tout de même le manque de participation des citoyens à cette séance.

Sur la base de cette séance d'information et sur recommandation du Service des Communes, ce sont les seules informations qui peuvent être transmises ce soir. »

Le Président remercie M. Stéphane Brosy pour ces informations et ouvre la discussion.

Un citoyen trouve que le Conseil communal joue sur les mots. Il indique que tous les ayants-droits présents ce soir et les signataires de l'initiative sont propriétaires des parcelles communales et qu'ils ont un droit de regard sur les décisions.

Un citoyen demande quel est l'opinion actuel du Conseil communal. M. Stéphane Brosy répond que le Conseil communal n'a pas encore d'opinion puisque le préavis négatif a été donné et qu'il attend de discuter avec Swisscom et d'avoir quelques informations supplémentaires. M. Stéphane Brosy indique officieusement qu'il a déjà quelques informations concernant la responsabilité du Conseil communal. Lorsque qu'un droit fédéral est respecté, il s'agit de quelque chose de difficilement attaquable. Pour l'instant, le Conseil communal ne s'est pas repositionné sur ce sujet, puisque le Conseil communal n'a pas encore eu l'occasion de discuter avec Swisscom. Mais il ne faut pas rêver, c'est évident que le permis va être octroyer car il n'y a aucun élément qui pourrait contraindre Swisscom à ne pas développer la 5G. C'est un droit fédéral. Le Canton a accordé l'autorisation alors que c'est tout de même soumis à des contraintes assez importantes. Chacun pense ce qu'il veut, mais dans le cas présent, si le Conseil communal maintenait son préavis négatif, il y aurait peut-être une décision, parce qu'un préavis négatif équivaut presque à une opposition, mais ce n'est pas tout à fait la même

chose. Il y a déjà eu quelques jugements au Tribunal fédéral qui ont tous été donnés en faveur de la technologie 5G car elle correspond aux lois fédérales. Donc si la Commune décidait de partir dans des procédures en continuant à s'opposer à l'antenne, elle serait certainement déboutée. Il peut y avoir d'autres aspects qui rentrent en ligne de compte s'il s'agit d'une nouvelle antenne, notamment l'aménagement du territoire, car il y a peu d'endroit où l'on peut la mettre, et ce sont des choses qui peuvent motiver une opposition. Dans le cas de Pleigne, il s'agit d'une antenne qui est existante depuis plus de 20 ans donc c'est aussi important, car tout ce qui est antérieur à 20 ans, il n'est plus possible de le remettre en cause.

Un citoyen demande à affiner la question des problèmes liés à la 5G, notamment est-ce qu'il s'agit de problèmes de santé. M. Stéphane Brosy répond qu'il y a plusieurs choses qui sont entré en ligne de compte, les opposants parlent de santé, de l'écosystème, de perte de valeur des bâtiments. M. Stéphane Brosy retourne le problème dans l'autre sens et indique que si le bâtiment n'est pas connecté, il peut aussi perdre de la valeur. Il s'agit d'une façon d'interpréter ce genre de choses qui pourraient avoir des incidences. M. Stéphane Brosy indique qu'il sait que certaines personnes sont très sensibles aux ondes électroniques, pas seulement à la 5G mais également aux autres technologies, et il comprend que ces personnes soient contre les antennes. Ce citoyen ne comprend pas comment le Conseil communal pourrait être responsable de quelque chose qu'il n'a pas souhaité. M. Stéphane Brosy indique que la Commune attend encore un avis de droit à ce sujet, mais probablement qu'elle ne pourrait pas être tenue responsable malgré le fait qu'elle soit propriétaire du terrain. Il prend l'exemple d'une maison qui est louée, en cas de problèmes, le propriétaire peut être responsable de certaines choses, mais pas de ce que ferait le locataire.

Un citoyen précise que c'est juste le propriétaire qui serait mis en cause et que Swisscom s'en lave les mains. Question responsabilité, c'est clair que le propriétaire est responsable, et donc tous les citoyens au même titre que le Conseil communal, donc tout le monde à un droit de regard sur cette antenne. Malgré le fait que le Conseil fédéral préconise quelque chose, ce citoyen trouve que ce n'est pas normal qu'une Commune ne puisse pas donner son avis. M. Stéphane Brosy indique que la Commune a donné son avis lorsque l'antenne a été installée. Il faut dire que la Commune n'était pas propriétaire du terrain à ce moment-là. Il rappelle que c'est du droit acquis et qu'on ne peut pas dire désormais que l'on ne veut plus d'antenne. Comme cela a été dit lors de la séance d'information la technologie 4G ne va pas durer éternellement et dans les 2 ans, il n'y aura plus de connexion. M. Stéphane Brosy demande donc aux citoyens s'ils seraient d'accord de ne plus avoir de réseau à Pleigne. Il rappelle que des personnes en ont besoin pour leur vie quotidienne et leur travail. La technologie change, c'est un fait, mais il y a aussi un contrat qui a été renouvelé l'année passée avec Swisscom. La Commune a donc des obligations contractuelles envers eux et ne peut pas non plus contrevenir à cela.

Un citoyen demande ce que paie Swisscom à la commune pour avoir l'antenne sur ce terrain. M. Hervé Froté indique qu'il ne connaît pas le montant exact, mais qu'il s'agit d'un loyer de quelques milliers de francs par années, maximum CHF 7'000.- par année. Ce contrat a été signé pour quelques années et le Conseil communal a choisi les meilleures conditions pour la Commune.

Un citoyen demande si le contrat a été renouvelé après la demande de permis. M. Hervé Froté répond qu'il a été signé avant la demande de permis. Ce citoyen demande encore pour combien d'années il a été signé et s'il s'agit d'un bail. M. Hervé Froté répond qu'il s'agit bien d'un bail. M. Stéphane Brosy indique que la durée est de minimum 10 ans mais qu'il ne peut pas répondre à la question exactement ce soir.

Un citoyen indique que le Service des permis de construire à répondu à l'opposition et que Swisscom a répondu qu'ils étaient en ordre par rapport au droit fédéral. Le Service des permis de construire demande aux opposants s'ils veulent encore apporter quelques faits nouveaux ou s'ils veulent se prononcer jusqu'au 7 juillet. De ce fait, ce citoyen demande expressément au Conseil communal de pouvoir consulter ce bail pour différentes raisons. M. Stéphane Brosy répond que si la loi l'autorise, ce sera possible. Mais il va se renseigner avant de donner une réponse définitive, notamment quant à la protection des données. Le Président propose de reprendre contact un peu plus tard car cette question ne pourra pas être résolue dans le cadre de cette assemblée. Ce citoyen insiste sur le fait que la réponse doit être donnée jusqu'au 7 juillet et souhaite avoir la réponse des autorités avant cette date. M. Stéphane Brosy lui indique qu'il aura une réponse avant cette date car le Conseil communal a une séance lundi prochain. Il rappelle également que les actes contractuels signés par la Commune ne sont pas tous consultables, donc il faut voir quel droit concerne le contrat Swisscom et une réponse sera donnée à ce citoyen rapidement.

Le Président reprend la parole et étant donné que celle-ci n'est plus demandée, il clôt ce point.

## 6. Divers

Le Président ouvre le point 6 et donne la parole au Conseil communal pour débiter.

Mme Heidi Tschümperlin, Conseillère communale, répond à la question du point 4 de Mme Monique Pape, il y aura six classes à 2 degrés. A Pleigne : une classe 1-2P de 14 élèves et une classe 3-4P de 10 élèves. A Movelier : une classe 1-2P de 11 élèves et une classe 3-4P de 12 élèves. A Soyhières : une classe 5-6P de 24 élèves et une classe 7-8P de 25 élèves.

M. Nicolas Pape, Conseiller communal, informe les citoyens que les travaux de creusage de l'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau débiteront après les vacances.

La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, le Président laisse la parole aux citoyens.

Un citoyen indique que d'habitude il n'y a pas de divers lors des assemblées extraordinaires et demande pourquoi c'est le cas aujourd'hui. M. Stéphane Brosy, Maire, répond que les divers ont été ajoutés à sa demande et qu'il n'y a aucune règle qui dit que les divers doivent être mis ou non en assemblée extraordinaire et que c'est au libre choix du Conseil. Théoriquement une assemblée ordinaire aurait dû se tenir ce soir pour les comptes et les divers ont été maintenus pour que les citoyens puissent s'exprimer.

Un citoyen demande si le fait que l'Assemblée de ce soir soit extraordinaire est dû à la demande des citoyens d'une assemblée. M. Stéphane Brosy répond qu'une assemblée était de toute façon agendée et qu'elle aurait eu lieu avec ou sans la demande des citoyens car les statuts et le règlement du cercle scolaire devaient être adoptés avant le début de la nouvelle année scolaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 20h37 et souhaite une bonne rentrée à toutes les personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Schaller

Marion Girardin